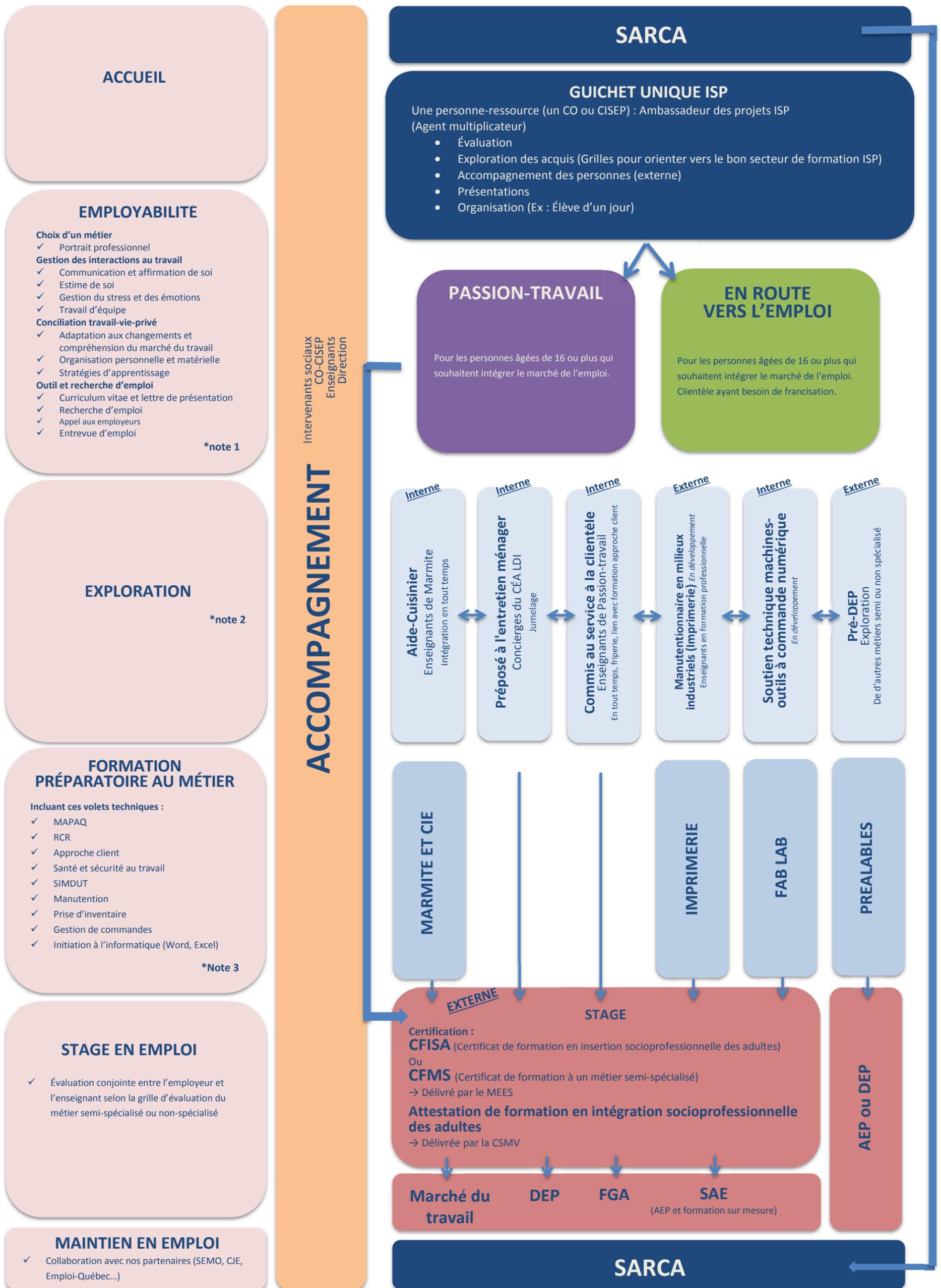


OFFRE DE SERVICE EN INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE (ISP)



Note 1 : L'élève peut se voir reconnaître des compétences déjà acquises dans ce volet

Note 2 : L'élève qui a déjà identifié son métier n'est pas dans l'obligation de participer à l'étape exploratoire

Note 3 : Les formations peuvent varier selon le profil des élèves